

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 25 AVRIL 2018

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Hamidou HAMA,
 Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents excusés :

MM. Bertrand FUMEAUX, Yannick NOVELLE

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. VERIFICATION DES COMPTES DE L'ANNEE 2017
- V. PRESENTATION DU RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2017
- VI. DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET D'EXTRACTION DE GRAVIER AU LIEU-DIT
« PRES-DE-CHIEN »
- VII. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 21.03.2018 :
 ➤ Participation du Fonds intercommunal de CHF 20'000.00 destinée à soutenir la
 coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA)
- VIII. COMMUNICATION DES DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE
2^{ème} SEMESTRE 2018
- IX. MOTIONS
- X. QUESTIONS ET DIVERS
- XI. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE NATURALISATION - Huis-clos -

* * * * *

La présidente, Madame HENRIOD, ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. Elle excuse l'absence de Messieurs B. FUMEAUX et Y. NOVELLE. Elle souhaite également la bienvenue à Monsieur ROCH, de la Fiduciaire FI Fides Immo Sàrl.

La présidente salue également la présence dans le public de Madame et Monsieur ABBT, Madame COOMBE et Messieurs BERTHEAU et WAGENKNECHT, habitants-tes de la commune, et leur rappelle que le public ne peut pas intervenir durant la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Monsieur JOYE dit qu'il n'a pas eu le temps de lire le procès-verbal car il l'a reçu six jours avant la séance. Il aimerait que ce document parvienne aux conseillers plus rapidement. Le maire prend acte de la demande.

Monsieur ELTSCHINGER dit qu'il a une modification à demander. Au point V. - Parascolaire, page 25. Il avait compris que Madame RAMBACH avait dit qu'elle lançait les négociations avec le GIAP et non pas que la commune travaillerait déjà avec eux pour la rentrée. Il avait ensuite répondu que cela était parfait si l'on pouvait se désengager du GIAP et pas du reste.

La présidente demande s'il y a d'autre remarque ou question. Cela n'étant pas le cas, elle demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. Monsieur ELTSCHINGER demande si le procès-verbal va être modifié. Le maire lui répond que le procès-verbal ne sera pas modifié, sa remarque sera mentionnée dans le procès-verbal de cette séance.

La présidente demande qui approuve le procès-verbal. **7 voix pour, 1 voix contre (Monsieur ELTSCHINGER) et 2 abstentions (Monsieur NODA GONZALEZ, absent lors de la dernière séance et Monsieur JOYE).**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission ad'hoc Marché

Monsieur LANZA rappelle que cette commission avait été créée pour étudier la possibilité d'organiser un marché dans la commune. Suite à différentes séances, les membres de la commission sont allés regarder ce qui se faisait dans les villages voisins. Ils ont également pris contact avec les agriculteurs, producteurs et autres marchands pour discuter avec eux d'un éventuel intérêt à venir proposer leurs marchandises. Ils se sont également penchés sur les questions de la fréquence (mensuel, bi-mensuel ou autre), de l'emplacement et de la disponibilité qu'il faudrait avoir pour organiser et s'occuper de ce marché. Suite à ces interrogations, ils se sont rendus compte qu'une telle organisation est compliquée, qu'il est difficile de trouver du monde qui s'investit régulièrement, et qu'il y a de surcroît déjà un certain nombre de marchés dans les communes avoisinantes. Il a donc été décidé de mettre ce projet de côté pour le moment. Si, dans le futur, il y a de nouvelles demandes d'habitants, ce projet pourra à nouveau être rediscuté.

La commission ad'hoc Marché est donc close.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole au maire pour deux communications.

Référendum concernant le projet de crèche à Aire-la-Ville

Il informe les conseillers que le référendum a abouti. Il y aura un Arrêté du Conseil d'Etat le 16 mai 2018. La votation aura lieu le dimanche 14 octobre 2018, date qui reste à confirmer par le Service des votations et élections. Le maire dit qu'une séance publique concernant ce projet aura lieu le lundi 04 juin 2018 à 20h.00, dans la salle polyvalente, avec la participation de tous les acteurs de ce projet.

Démission

Suite à l'annonce du départ de Madame PREVEDELLO qu'il avait donnée lors de la dernière séance du Conseil municipal, le maire informe les conseillers que l'Exécutif a trouvé une nouvelle collaboratrice pour le secrétariat. Cette personne entrera en fonction en juin 2018. Elle connaît déjà l'administration communale puisqu'elle travaille à la mairie de Confignon. Elle occupe un poste à 20% et désire augmenter son temps de travail. Il s'agit là d'une parfaite collaboration entre la commune de Confignon et celle d'Aire-la-Ville.

La présidente donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour une communication.

Défibrillateur

Il informe les conseillers que le défibrillateur qui se trouvait dans le couloir de la salle polyvalente a été mis à l'extérieur de cette salle, ceci de manière à être accessible à un maximum de personnes. Cet appareil fonctionne maintenant avec une ligne directe avec le 144. Dès que l'appareil est utilisé, on est en communication téléphonique directe avec un opérateur. Monsieur APOTHELOZ précise que cette information est disponible sur le site internet de la commune, avec des photos et un texte explicatif à l'appui.

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour une communication.

Exposition à Aire-la-Ville

Elle rappelle qu'il y a actuellement une exposition collective de sculptures dans les locaux de l'ancienne mairie. Le vernissage a eu lieu le vendredi 20 avril, et l'exposition est ouverte jusqu'au dimanche 29 avril 2018 à 17h.00.

Elle dit également que la commission « Culture et manifestations », dans sa prochaine séance, fera un bilan des expositions qui ont eu lieu dans ces locaux depuis deux ans.

IV. VERIFICATION DES COMPTES DE L'ANNEE 2017

La présidente donne la parole à Monsieur NODA GONZALEZ, président de la commission des finances. Ce dernier informe les conseillers que tous les classeurs contenant la comptabilité 2017, le Grand Livre, et les livres de caisse et de CCP sont à leur disposition pour effectuer ce contrôle. Le président dit que le maire, les adjoints, Monsieur ROCH de la Fiduciaire FI Fides Immo Sàrl et la secrétaire sont également à disposition pour répondre aux éventuelles questions. Le maire dit qu'il y a aussi un exemplaire du rapport de la Fiduciaire Alexia Sàrl qui a contrôlé l'intégralité des comptes de la commune pour l'année 2017.

A la fin de la vérification, et après qu'il ait été répondu aux questions et remarques des conseillers, le président de la commission des finances demande si quelqu'un a encore une question ou

remarque. Cela n'étant pas le cas, il remercie les conseillers pour leur travail de contrôle des comptes 2017 et redonne la parole à la présidente.

V. PRESENTATION DU RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2017

La présidente donne la parole au maire. Monsieur D. NOVELLE informe les conseillers que le rapport administratif sera présenté lors de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2018. Ce document sera envoyé aux conseillers la semaine prochaine. En ce qui concerne le rapport financier, il propose de passer en revue principalement les différentes rubriques du compte de fonctionnement qui ont été dépassées. Il demande aux conseillers de l'arrêter s'ils ont des questions.

0200.00.30000.00 « Maire-Adjoints / Indemnités »

Le dépassement sur cette rubrique est dû au fait que les dédommagements ont été comptabilisés sur cette rubrique au lieu d'être comptabilisés sur la rubrique 02.00.317.00. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation de salaire.

Le maire en profite pour informer les conseillers que le Grand Conseil a voté un projet de loi. Ce dernier a été soumis à l'ACG puis validé par un Arrêté du Conseil d'Etat. Il fait état des indemnités pour tous les magistrats communaux, avec un tarif plancher minimum dès l'année 2019. Pour notre commune, cela signifie que le maire touchera CHF 36'000.00 et les adjoints CHF 24'000.00 chacun par année. Il y aura donc une augmentation pour ce poste l'année prochaine.

0500.00.30100.01 « Traitement du personnel »

Le dépassement sur cette rubrique est dû au fait qu'une partie des charges sociales du personnel ont été comptabilisés sur cette rubrique au lieu d'être comptabilisés sur la rubrique 05.00.303.00.

0800.00.31200.00 « Eau, énergie, combustible »

Il est toujours très difficile de prévoir ce genre de dépenses car nous ne maîtrisons pas le temps, mais une bonne nouvelle en 2017, le montant budgété (CHF 145'000.00 pour tous les bâtiments communaux) n'a pas été dépassé.

0800.00.31400.01 « Entretien d'immeubles par tiers »

Grâce au fait qu'il n'y a pas eu trop de dégradations dans les bâtiments communaux cette année, le montant budgété a pu être respecté.

0821.00.33200.20 « Amortissement complémentaire mobilier nouvelle mairie »

Grâce au fait qu'une partie de la provision d'impôts a dû être dissoute avec l'entrée en vigueur en 2018 du nouveau plan comptable MCH2, trois amortissements ont pu être terminés en 2017. Cet amortissement est l'un d'eux.

0900.00.42700.10 « Redevance S.I. »

Bonne nouvelle sur cette rubrique. La commune a touché un montant un petit peu plus élevé que celui qui avait été budgété (CHF 35'725.50 au lieu de CHF 32'000.00). Les SIG reversent à la commune le 15% de la consommation d'électricité sur une année.

0900.00.43900.10 « Redevance des Cheneviers »

La redevance que la commune reçoit des Cheneviers n'a pas changé. La commune touche un montant de CHF 127'200.00 par année. Monsieur CHRISTIN demande si cela va durer encore quelques années. Le maire répond que ce montant est garanti à vie, mais il faudra être attentif à cela lorsqu'il y aura le changement de statut et les nouveaux accords avec la nouvelle usine. La commune a également la gratuité pour les ordures ménagères de ses habitants, mais pas pour les entreprises.

1100.00.43700.00 « Police municipale – Amendes »

Une légère augmentation sur le montant des amendes d'ordre reçu en 2017 (CHF 680.00 au lieu des CHF 200.00 budgétés).

14 - Pompiers

Le maire dit qu'il n'y a rien de particulier pour les rubriques concernant les pompiers, si ce n'est le montant pour le SIS qui est toujours aussi important (CHF 54'440.00).

3000.00.31800.00 « Prestations de tiers culturels »

Madame RAMBACH dit qu'avec l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2, cette rubrique a été repensée pour le budget 2018. Elle a été diminuée et dispatchée dans d'autres rubriques.

5400.00.36501.00 « Cuisines scolaires »

Madame RAMBACH dit que le léger dépassement de CHF 1'447.00 concerne la subvention des « Petits Becs ». En effet, lors de la préparation du budget 2018, elle avait expliqué à la commission qu'en plus de la subvention de fonctionnement, il y avait un supplément pour assainir le fond de roulement. Lorsque ce dernier a été enlevé, la subvention a été un peu trop diminuée, d'où ce dépassement.

6200.00.33200.04 « Amortissement complémentaire Travaux chemins Cressonnex/Esise »

Grâce au fait qu'une partie de la provision d'impôts a dû être dissoute avec l'entrée en vigueur en 2018 du nouveau plan comptable MCH2, trois amortissements ont pu être terminés en 2017. Cet amortissement est l'un d'eux.

7100.10.31400.01 « Egout - Collecteur - Entretien et réfection »

Le dépassement sur cette rubrique est dû à différents travaux qui ont dû être faits en urgence sur des grilles d'eaux pluviales.

7200.00.31801.00 « Traitement des déchets - Levée des ordures »

Léger dépassement de CHF 91.20 sur cette rubrique dû à la levée des déchets de cuisine qui a débuté en 2017. La levée de ces déchets est hebdomadaire.

7200.00.31802.00 « Traitement des déchets - Frais de traitement des ordures »

Petit dépassement de CHF 581.50 également sur cette rubrique en raison de la levée des déchets de cuisine. Malgré ces deux légers dépassements, le maire relève que la commission avait bien estimé les montants à budgéter pour 2017. Il les remercie.

9000.00.34600.00 « Compensation financière aux communes françaises »

Le maire rappelle que la commune touche des impôts à la source des frontaliers qui travaillent sur la commune, et une part est reversée à la France. Il y a deux ans, la part de la commune avait explosé avec un montant à reverser de plus de CHF 83'000.00. Cette année, la commune a dû verser CHF 68'073.84, alors que le montant budgété était de CHF 68'093.00. Le maire rappelle également que ces chiffres sont donnés par l'Etat, et que la commune ne peut pas influencer sur ces derniers.

9000.10.40000.00 « Impôts sur revenu et fortune Personnes physiques »

Pour cette rubrique, le maire dit qu'un montant de CHF 2'519'550.00 avait été budgété, et la commune a perçu CHF 3'088'763.45.00. Il dit que 2017 a été une année prospère pour la Confédération, l'Etat de Genève et les communes, car il y a eu de meilleures rentrées fiscales. C'est une bonne nouvelle pour les futurs projets de la commune. Il rappelle tout de même qu'il est très difficile d'élaborer un budget pour l'année suivante, car les estimations données par l'administration fiscale ne sont pas toujours précises.

Le maire dit que l'exercice 2017 se solde avec un bénéfice de CHF 545'594.20 qui provient, principalement, des impôts. Le maire dit que l'on peut se féliciter d'un tel résultat. Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ces comptes. Cela n'étant pas le cas, il donne la parole à Monsieur ROCH, de la Fiduciaire FI Fides Immo Sàrl pour la présentation des tableaux qui sont demandés par le Département. Monsieur ROCH les passe en revue et les explique de manière très détaillée. Il demande s'il y a des questions concernant ces tableaux. Cela n'étant pas le cas, il redonne la parole au maire. Ce dernier le remercie pour sa présentation et redonne la parole à la présidente.

La présidente remercie le maire et passe au point suivant de l'ordre du jour.

VI. DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET D'EXTRACTION DE GRAVIER AU LIEU-DIT « PRES-DE-CHIEN »

La présidente demande si tout le monde a reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des questions ou des remarques.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente demande qui approuve cette délibération. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération

Vu le projet de plan d'extraction de graviers N° PE 02-2016, au lieu-dit «Prés de Chien», entreprise Soreval,

vu que l'enquête publique n'a donné lieu à aucune observation,

conformément à l'article 21 du règlement d'application de la loi sur les gravières et exploitations assimilées L 3 10.03 et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

de préavis favorablement la requête en autorisation d'exploiter une gravière au lieu-dit "Prés de Chien", plan d'extraction N° PE 02-2016, entreprise Soreval.

VII. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 21.03.2018 :

- **Participation du Fonds intercommunal de CHF 20'000.00 destinée à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA)**

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette décision.

Cela n'étant pas le cas, elle demande qui est pour cette décision. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

VIII. COMMUNICATION DES DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE 2^{ème} SEMESTRE 2018

La présidente donne la parole au maire. Le maire donne les dates des séances du Conseil municipal pour le deuxième semestre 2018, à savoir :

- Lundi 10 septembre
- Mercredi 31 octobre
- Lundi 19 novembre
- Lundi 17 décembre

Les dates des séances de commissions pour cette même période seront transmises aux conseillers par mail.

IX. MOTIONS

La présidente demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

X. QUESTIONS ET DIVERS

Remerciements de Monsieur LANZA

Il aimerait remercier la commune car il a vu que le radar préventif a été posé. Il s'est arrêté un moment pour voir les véhicules, et il a l'impression que cet indicateur de vitesse est dissuasif car il en a rarement vu au-dessus de 30 km/h. Il faut voir ce qu'il advient par la suite, mais il trouve que c'est une très bonne chose.

Monsieur PHILIPP remercie également la commune pour cet indicateur de vitesse, et trouve également que c'est une très bonne chose. Par contre, il a constaté un matin qu'une camionnette de l'entreprise Truchet a passé dans le village à 47 km/h. Il aimerait que la commune réagisse à cet état de fait.

Monsieur CHRISTIN dit que l'on peut cacher la vitesse avec ce modèle de radar préventif. Il est d'avis que ce serait une bonne chose de le faire lorsque l'on déplace le panneau, ceci afin que l'on se rende mieux compte de la vitesse des véhicules. On pourrait faire une semaine avec vitesse et une semaine sans.

Le maire dit que ce radar prend la vitesse dans les deux sens. Il dit également que cet appareil a été acheté avec deux supports et qu'il peut être installé à un autre endroit dans le village. Il aimerait également remercier Monsieur LANZA, car c'est lui qui a proposé à la commission des « Routes » d'acquérir un tel appareil. Il remercie aussi la commission d'avoir accepté cet achat car cet indicateur sera très utile. Il rajoute que ce radar ne peut pas être mis sur un trépied car il n'est pas adapté.

Information de Madame MOULLET BOUCHARDY

Elle informe les conseillers que le samedi 21 avril, il y a eu une matinée apprentissage avec les élèves du CFPT (Centre de formation professionnelle technique) de 3^{ème} année. Ils sont venus expliquer le fonctionnement des tablettes et des smartphones aux personnes qui s'étaient inscrites à cet atelier. Ils avaient prévu de faire deux sessions de une heure chacune, mais étant donné qu'il y avait sept inscriptions, ils n'ont fait qu'une session de 10h.00 à 11h.00. Tout s'est bien passé, et les personnes présentes ont apprécié cet atelier. Elles étaient très contentes des conseils dont elles ont pu bénéficier, et les jeunes étaient très investis. Ils ont pris très à cœur leur rôle de formateur.

Cet atelier sera peut-être reconduit dans l'automne, mais le mercredi après-midi au lieu du samedi. Les personnes intéressées auront peut-être plus de disponibilité le mercredi que le samedi.

Information de Monsieur COCCHIOLA

Il informe les conseillers qu'il est allé effectuer, dans le cadre de ses activités sportives, un semi-marathon au Portugal le week-end dernier. Il a été invité par un des responsables de la mairie du village de Tondela qui l'a très chaleureusement remercié, ainsi que la commune d'Aire-la-Ville, pour la subvention qui leur a été versée suite aux incendies qui avaient ravagé toute la région de Tondela.

Question de Monsieur CHRISTIN

Il dit que la commission des « Routes » avait mis au budget la pose des prairies fleuries, et il aimerait savoir où cela en est car c'est actuellement la bonne période pour ce travail. Le maire répond que l'entreprise va intervenir au chemin des Cressonnex au début du mois de mai. Monsieur CHRISTIN dit encore qu'il y a un arbre mort au chemin du Moulin-de-Vert. Il faudrait le changer. Le maire en prend bonne note.

La séance est levée à 21 h. 15.